



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 29 juillet 1964

à 15 h 20

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Page

Points 14 et 15 de l'ordre du jour :

Développement des ressources naturelles

a) Action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques

b) Rapport d'activité sur les sources nouvelles d'énergie

c) Travaux dans le domaine des ressources non agricoles

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles

Débat général (*fin*) 163

Point 23 de l'ordre du jour :

Rapport du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification

Débat général 166

Président: Sir Ronald WALKER (Australie).*Présents*:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Cameroun, Ghana, Indonésie, Iran, Italie, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar

Les observateurs des Etats Membres suivants : Brésil, Canada, Chine, Finlande, Hongrie, Irlande, Israël, République centrafricaine, Roumanie, Suède, Venezuela.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

POINTS 14 ET 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement des ressources naturelles

a) Action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques (E/3863, E/3881, E/3894/Rev.1)

b) Rapport d'activité sur les sources nouvelles d'énergie (E/3903)

c) Travaux dans le domaine des ressources non agricoles (E/3904; ST/ECA/82)

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (E/3840)

DÉBAT GÉNÉRAL (*fin*)

1. M. WHYTE (Royaume-Uni) fait observer que le point 14 de l'ordre du jour traite de certains des aspects les plus pratiques, les plus constructifs et les plus encourageants des activités des Nations Unies et des institutions spécialisées en matière d'assistance aux pays en voie de développement. Les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général concernant un programme prioritaire d'action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques (E/3863) sont sensiblement les mêmes que celles que la délégation du Royaume-Uni a appuyées à la trente-sixième session du Conseil. Aucune objection n'a été soulevée, alors, par les membres du Conseil, mais les institutions spécialisées intéressées ont demandé à poursuivre l'examen de ces propositions dans le cadre du CAC; une série d'échanges de vues ont eu lieu entre les institutions et ont abouti à la proposition selon laquelle le Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques des Nations Unies devrait de nouveau être intégré dans la Division des ressources et des transports du Secrétariat de l'ONU et selon laquelle la responsabilité de la coordination devrait être confiée aux réunions interorganisations en matière de mise en valeur des ressources hydrauliques, faisant fonction d'un sous-comité du CAC (voir E/3886, par. 98).

2. Sans s'opposer à cette proposition, la délégation du Royaume-Uni estime que les événements de l'année écoulée font ressortir encore davantage et la nécessité d'une meilleure coordination et les échecs essayés dans ce domaine. Les rapports de certaines des institutions spécialisées montrent que chacune d'elles est déterminée à étudier pratiquement tous les aspects de la question; cela est valable, en particulier, du rapport de l'OMS (voir E/3863, annexe II). En conséquence, la création d'un nouveau mécanisme interorganisations pourrait ne pas apporter en soi de grandes améliorations; mais il faut espérer que l'on fera un sérieux effort pour assurer le bon fonctionnement du nouveau mécanisme. La délégation du Royaume-Uni estime que le Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques est en mesure de prendre la direction des opérations et doit être encouragé à le faire.

3. Le rapport du Secrétaire général sur les récents faits nouveaux intéressant les sources nouvelles d'énergie (E/3903) laisse imaginer tout ce que l'on pourrait faire, par exemple, dans les vastes régions désertiques où les ressources traditionnelles d'énergie n'existent pas. Il importe de souligner, toutefois, que, du point de vue pratique et économique, il est peu probable que de nouvelles sources d'énergie pourvoient autrement que de façon marginale aux besoins d'énergie du monde ou même des pays en voie de développement. Ce fait a été reconnu de façon générale dans les documents relatifs

aux techniques d'utilisation de l'énergie solaire, éolienne et géothermique qui ont été soumis à la Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles d'énergie, en août 1961. Dans des conditions favorables, l'énergie géothermique peut être une source appréciable d'énergie à bon marché, mais les possibilités dépendent de conditions géologiques accidentelles; l'énergie éolienne et l'énergie solaire ont été très peu exploitées jusqu'à présent. L'inconvénient de ce qu'il est convenu d'appeler les sources « libres » d'énergie est qu'elles exigent d'importants investissements de capitaux, bien qu'elles puissent offrir des perspectives intéressantes dans des régions pauvres ou à faible densité de population où l'importation d'énergie atteint un prix prohibitif. Il ne faut donc pas attacher trop d'importance à ces nouvelles sources d'énergie au détriment des anciennes. En ce qui concerne les recommandations figurant au paragraphe 172 du rapport, la délégation du Royaume-Uni estime que, dans les limites des ressources disponibles, la recommandation *iii* est celle qui a le plus de chances de donner des résultats. D'autre part, il n'est pas sûr qu'on ait fait suffisamment de progrès depuis la Conférence de 1961 pour que l'organisation de nouveaux colloques sur les applications de l'énergie solaire et de l'énergie géothermique soit justifiée. La délégation du Royaume-Uni appuie vigoureusement la recommandation *vi* tendant à renforcer l'action de l'Organisation en tant que centre d'échanges d'idées et de données d'expérience dans ce domaine et elle fait observer qu'une bibliographie périodique des nouveaux ouvrages présenterait plus d'intérêt que le manuel sur l'énergie géothermique envisagé par la recommandation *v*.

4. Le rapport du Secrétaire général sur les travaux en cours dans le domaine des ressources non agricoles (E/3904) traite de questions d'une importance capitale, celles de la cartographie, de la géologie et des mines, des ressources énergétiques et hydrauliques. A ce sujet, il convient d'appeler l'attention sur les travaux relatifs à la mise en valeur intégrée de bassins fluviaux tels que le bassin du Sénégal. Ce genre de travaux exige la participation de plus d'un pays, d'une nombreuse main-d'œuvre qualifiée et d'un certain nombre d'institutions, et le Secrétariat de l'ONU semble être particulièrement qualifié pour assumer la direction et la coordination nécessaires. Peu de délégations ont probablement eu le temps d'examiner la longue étude sur le dessalement des eaux dans les pays en voie de développement (ST/ECA/82) mais toutes doivent se rendre compte des immenses possibilités qu'offre le dessalement. La coopération entre les Etats-Unis et l'URSS à ce sujet est extrêmement intéressante. Pendant des années, le Royaume-Uni a fourni du matériel de dessalement à plusieurs pays et il est disposé à participer pleinement à tous nouveaux travaux dans ce domaine.

5. La délégation du Royaume-Uni estime que le rapport du Secrétaire général concernant la souveraineté permanente sur les ressources naturelles (E/3840) est utile, objectif et dépourvu de tout esprit de controverse. M. Whyte n'est pas d'accord avec le représentant de la France qui voudrait que l'on s'occupe davantage des aspects philosophiques de la question; la délégation du

Royaume-Uni est en faveur d'une solution réaliste et juridique du problème et propose que le Conseil décide de prendre acte du rapport.

6. M. SILOVIC (Yougoslavie) s'associe aux orateurs qui ont souligné l'importance des travaux accomplis par l'ONU et les institutions spécialisées dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques. La Yougoslavie a des ressources naturelles abondantes qui permettront certainement d'accélérer le développement économique du pays lorsqu'elles seront mieux utilisées. Ces importantes ressources hydrauliques ne sont pas encore exploitées d'une façon qui corresponde aux besoins de l'industrie et de la population et l'on accorde une place de premier rang à la construction de centrales hydro-électriques et thermiques dans les plans de développement économique; la centrale hydro-électrique des Portes de fer, à la frontière entre la Yougoslavie et la Roumanie, qui sera construite grâce aux efforts communs des deux pays, est un des projets les plus importants. Ce projet offre un exemple typique de la coopération internationale dans la mise en valeur des ressources naturelles dont bénéficieront sans aucun doute d'autres pays du Danube. Plusieurs autres projets sont en cours en Yougoslavie avec la coopération du Fonds spécial, de la FAO, de la BIRD et de l'AIEA.

7. Il semble qu'on s'accorde à reconnaître la nécessité de la coordination des activités dans le domaine des ressources hydrauliques. L'ordre de priorité proposé dans le rapport du Secrétaire général concernant un programme prioritaire d'action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques fournit une base solide pour l'orientation des activités des Nations Unies vers les problèmes essentiels; il est donc nécessaire d'insister encore davantage sur la coordination afin d'éviter toute dispersion et tout chevauchement inutiles des activités.

8. M. Silovic souligne le rôle des commissions économiques régionales dans la mise en valeur des ressources naturelles. Ces commissions ont déjà entrepris d'importants travaux de recherche et certaines mettent actuellement en œuvre de grands projets. Le Conseil devrait les encourager encore et leur offrir des possibilités plus vastes afin de résoudre les problèmes urgents de tous les Etats Membres et en particulier ceux des pays en voie de développement.

9. Le représentant de la Yougoslavie accueille avec satisfaction la déclaration du représentant des Etats-Unis sur la coopération de ce pays avec l'URSS pour le dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres. Il ne fait aucun doute que cette coopération rendra le dessalement de l'eau de mer plus accessible aux pays pour lesquels il présente un intérêt vital, mais qui ne disposent pas des fonds et du personnel nécessaires.

10. M. Silovic convient avec le représentant de la Tchécoslovaquie (1335^e séance) que le rapport du Secrétaire général concernant la souveraineté permanente sur les ressources naturelles ne correspond pas entièrement aux dispositions de la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale par laquelle le Secrétaire général

était prié de poursuivre l'étude des divers aspects de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles. Bien que le rapport donne un aperçu utile sur diverses institutions, des lois, la jurisprudence internationale et des traités en matière de souveraineté, il ne contient pas d'appréciation de ces textes ni d'étude politique de leurs incidences et ne présente pas de proposition en vue d'une action future. Un organe approprié des Nations Unies pourrait peut-être poursuivre l'étude du problème. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adopté le troisième principe général selon lequel tout pays a le droit souverain de commercer librement avec les autres pays et de disposer librement de ses ressources naturelles dans l'intérêt du développement économique et du bien-être de sa population (voir E/CONF.46/139, annexe A.I.1). C'est là une étape importante sur la voie de la reconnaissance, du point de vue politique et juridique, de la souveraineté sur les ressources naturelles; il faut espérer que les Nations Unies continueront à s'efforcer d'affirmer, de développer et d'appliquer pleinement ce principe.

11. M. SALMAN (Irak) fait observer qu'étant donné que les Nations Unies s'intéressent à la question de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles depuis 1952, on ne peut plus douter que cette souveraineté constitue un droit national inaliénable et un principe international reconnu. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Déclaration du Caire des pays en voie de développement, de juillet 1962, ont souligné l'importance de la souveraineté sur les ressources naturelles en tant que moyen de réduire l'écart croissant entre les niveaux de vie des peuples des pays en voie de développement.

12. Dans le paragraphe 92 du rapport du Secrétaire général concernant la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, il est fait mention de la loi irakienne n° 80, de 1961, délimitant les zones d'exploitation des sociétés pétrolières. Le Gouvernement irakien a compris qu'il n'était pas possible de restreindre à un seul groupe de sociétés l'exploitation et la prospection pétrolières dans tout le pays sans porter préjudice à l'intérêt national, car les sociétés en question n'ont pas procédé à une exploitation proportionnée à l'étendue des ressources pétrolières de l'Irak. Il les a donc invitées à abandonner les zones qu'elles n'exploitaient pas, en attendant d'en confier l'exploitation à la nouvelle société nationale irakienne des pétroles. La loi ne concerne que les zones où les sociétés n'ont jamais fait usage de leur droit d'exploitation et le Gouvernement a déclaré qu'il prenait cette mesure légale pour protéger les intérêts de la population sans porter préjudice aux intérêts raisonnables des sociétés. L'Irak doit développer au plus tôt son industrie pétrolière nationale et il espère recevoir une assistance accrue de l'ONU dans ce domaine.

13. Une autre ressource naturelle importante de l'économie est le gaz naturel que des entreprises étrangères gaspillent. L'ONU pourrait s'intéresser à encourager des projets dans ce domaine dans les pays en voie de développement et en particulier dans les pays producteurs de pétrole. En 1950, la FAO a entrepris une étude approfondie sur l'utilisation, comme engrais, de produits

azotés extraits du gaz naturel, mais il n'y a pas été donné suite.

14. Le Secrétariat a accordé à juste titre la priorité à la question des ressources hydrauliques, car l'eau est un des principaux facteurs de la prospérité d'un pays et joue un rôle capital dans l'amélioration du secteur agricole. L'Irak doit résoudre, pour ce qui est de l'eau, des problèmes d'inondation, d'irrigation, de drainage, de salinité des terres, et des problèmes de santé comme le paludisme et la bilharziose; la solution de ces problèmes exige de longues recherches et beaucoup de personnel technique qualifié. L'application de programmes intégrés peut constituer la manière la plus utile d'accorder une assistance internationale; la coordination est donc importante non seulement dans le cadre de l'ensemble des organisations des Nations Unies mais aussi entre les mesures et les activités à l'échelon national et à l'échelon international. L'Irak a reçu une assistance à court terme de la FAO pour le nivellement des terres et l'utilisation de l'eau pour l'irrigation; il espère continuer à recevoir une assistance de ce genre à l'avenir.

15. M. MIGONE (Argentine) dit que l'Argentine, pays en voie de développement qui a un vaste territoire et des ressources non exploitées très abondantes, considère la mise en valeur des ressources naturelles comme la base de tous les plans de développement. La coopération internationale, qui ne porte pas atteinte à la souveraineté nationale ni à la planification à l'échelon national, est extrêmement précieuse étant donné que tous les projets de ce genre exigent de forts investissements de début qui ne peuvent être fournis par des marchés nationaux de capitaux. L'Argentine attache en conséquence une grande importance au préinvestissement dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

16. Les programmes actuellement étudiés par le Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques de l'ONU sont particulièrement utiles, et il faut espérer que les activités du Centre seront poursuivies avec une vigueur accrue. L'Argentine est très désireuse de voir améliorer la coordination des activités à tous les échelons afin de pouvoir utiliser au maximum les ressources disponibles et éviter les doubles emplois et la dispersion des efforts. M. Migone ne croit pas nécessaire de créer un nouvel organisme à cette fin; il doit suffire que le Conseil approuve les propositions figurant dans la Note du Secrétaire général sur l'avenir du Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques de l'ONU (E/3894/Rev.1). Il serait logique aussi d'entreprendre un vaste programme de travail destiné à combler les lacunes existantes. La délégation argentine peut accorder son appui aux propositions figurant dans les paragraphes 9, 10 et 11 du rapport du Secrétaire général concernant un programme prioritaire d'action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques, et elle espère que les enquêtes préliminaires sur les besoins et les ressources en eau et sur les bassins fluviaux internationaux et les nappes souterraines fourniront la base nécessaire pour de futures études, préalables à la mise en valeur, et pour des projets particuliers de développement.

17. Le rapport sur les travaux en cours dans le domaine des ressources non agricoles présente un grand intérêt, mais la délégation argentine pense qu'un ordre de priorité rigoureux devrait être arrêté pour les plans et programmes proposés, de manière à établir le rapport voulu entre les ressources existantes et l'exécution des plans.

18. La délégation argentine attache une grande importance à la question du dessalement et elle félicite le Secrétariat de l'étude très instructive qu'il a présentée sur cette question. Le dessalement peut apporter des bienfaits incalculables aux régions arides, particulièrement dans les pays en voie de développement, et il faut espérer que des usines de dessalement pourront être installées sur une base internationale. Les Nations Unies peuvent apporter une contribution précieuse en faisant des études sur les aspects techniques et économiques du problème. Les méthodes actuelles de dessalement ne sont pas économiques et il faut intensifier les efforts entrepris pour trouver une méthode pratique et économique. On peut donc se féliciter particulièrement de la coopération qui s'établit entre les Etats-Unis et l'URSS dans ce domaine, et il est à espérer que cette coopération sera étendue bientôt à de nombreux autres domaines, pour le bien de l'humanité. On pourrait utiliser l'énergie atomique pour le dessalement. La délégation argentine a rédigé sur cette question, en commun avec les délégations d'autres pays d'Amérique latine, une proposition qu'elle présentera au Comité économique.

19. Le PRÉSIDENT déclare clos le débat général et propose de renvoyer les points 14 et 15 de l'ordre du jour au Comité économique qui sera chargé d'en poursuivre l'étude et d'examiner les propositions faites à leur sujet.

Il en est ainsi décidé.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification (E/3858, E/3886 et Corr.1 et Add.1, E/3912, E/3918)

DÉBAT GÉNÉRAL

20. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification sur sa deuxième session (E/3858), les paragraphes 99 à 103 du rapport du CAC (E/3886 et Corr.1) et le rapport du Secrétaire général intitulé « Coordination et organisation des programmes existants dans les domaines de l'habitation, de la construction et de la planification » (E/3918).

21. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) dit que pendant plus de 30 ans le Gouvernement américain a encouragé très fortement la construction d'habitations et la propriété privée des habitations au moyen d'un vaste programme de garantie des prêts hypothécaires et en organisant un système fédéral d'assurances en faveur des sociétés d'épargne et de crédit. Pendant la même période, le Gouvernement américain a exercé une action vigoureuse pour l'aide à la construction d'habitations destinées aux personnes à faible revenu; plus récemment,

il a entrepris d'agir dans le domaine de la planification et de la rénovation urbaines, tout en reconnaissant aussi la nécessité d'une assistance des pouvoirs publics dans les domaines connexes des transports en commun et des installations communautaires. Reconnaisant les besoins spéciaux en matière de logement qui sont provoqués par le développement pris par l'enseignement supérieur, le Gouvernement américain a institué un programme d'assistance à la construction de logements pour les étudiants. Il a également mis sur pied un programme de prêts directs pour les habitations à loyers modérés et les habitations coopératives destinées aux personnes âgées.

22. Dans leur ensemble, ces programmes et d'autres programmes dans le même domaine ont une importance économique considérable. Ils stimulent et ils entretiennent une activité économique substantielle; en même temps, ils sont fondés sur les besoins sociaux de la communauté. M. Williams tient à préciser que ces programmes gouvernementaux complètent et ne remplacent pas l'action de l'industrie privée, du financement privé et de l'initiative privée.

23. La délégation des Etats-Unis ne prétend pas que la méthode suivie dans son pays soit nécessairement applicable dans tous les milieux. Elle ne veut pas non plus donner l'impression que son gouvernement soit entièrement satisfait des résultats obtenus. En fait, le Gouvernement américain s'efforce constamment de les améliorer. Ce que la délégation des Etats-Unis tient à souligner, c'est que, dans le cadre politique, économique et social qui est celui du pays, des dispositions de ce genre qui combinent l'action sur le plan privé et sur le plan public à l'échelon fédéral, à l'échelon des Etats et à l'échelon local, donnent les résultats les plus satisfaisants.

24. Sur le plan international, le Gouvernement américain reconnaît pleinement l'interdépendance de l'habitation, la construction et la planification, d'une part, et du développement économique et social, d'autre part. Il s'est rendu compte que de nombreux pays qui ont à faire face à des accroissements rapides de la population et à l'urbanisation ont des besoins urgents en matière de logement et il a donc fait figurer depuis longtemps le logement en bonne place dans ses programmes bilatéraux d'aide. On se souviendra que la délégation des Etats-Unis a insisté pour la création du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification. Elle est heureuse de constater d'après le rapport du Comité qu'il a réalisé des progrès qui, s'ils ne sont pas spectaculaires, sont cependant sérieux.

25. La délégation des Etats-Unis aura sans doute plusieurs observations à présenter au Comité social au sujet des trois projets de résolutions que le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification présente au Conseil pour adoption. En attendant, M. Williams déclare simplement que sa délégation donne son appui à la proposition qui figure dans le projet de résolution III et qui tend à la création, dans les limites du budget actuel de l'ONU, d'un centre de l'habitation, de la construction et de la planification. Elle constate avec plaisir que le Secrétaire général est disposé à appuyer la création de ce centre dans le cadre du Département des

affaires économiques et sociales. Elle note aussi que, parmi les propositions dont le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est saisi, figure la création d'un poste de commissaire au développement social et à l'habitation qui aurait rang de sous-secrétaire (voir E/3918, par. 10).

26. M. HILL (Australie) déclare qu'instruite par l'expérience, l'Australie est particulièrement sensible à l'importance et à la gravité du problème du logement. A la fin de la deuxième guerre mondiale, pendant laquelle toutes les ressources disponibles ont été consacrées à l'effort de guerre, l'Australie s'est trouvée en présence d'une grave pénurie de logements. Le rythme de la construction — construction privée et construction financée par les services du logement des Etats — a, depuis, été beaucoup intensifié, mais la rapide expansion démographique du pays — notamment du fait de l'immigration — a aggravé le problème, qui reste très actuel.

27. L'Australie étant une fédération, les problèmes du logement relèvent surtout des Etats et des municipalités. Toutefois, en raison de la persistance de la crise, le Gouvernement fédéral a créé récemment un ministère fédéral de la construction qui assurera la participation du Gouvernement et la coordination — à l'échelon fédéral et à l'échelon des Etats — des efforts accomplis pour résoudre le problème du logement. Le ministère fédéral met actuellement en œuvre deux projets : l'un est d'aider les jeunes ménages à acheter une maison en leur offrant un don en espèces net de tout impôt; l'autre est de créer une société publique qui accordera pour la construction de logements des prêts privés pouvant atteindre un pourcentage élevé du gage.

28. Bien que l'Australie ne soit pas membre du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, son gouvernement est conscient de l'importance et de l'urgence des problèmes dont le Comité s'occupe. La délégation australienne a voté en faveur de la création du Comité lors de la trente-quatrième session du Conseil et elle considère toujours que le Comité peut faciliter beaucoup les efforts accomplis sur le plan national et international pour résoudre le problème mondial du logement. Le rapport du Comité montre que ce dernier s'est attaqué vigoureusement aux problèmes complexes qu'il avait à résoudre, sans toutefois perdre de vue ce qui peut et ce qui ne peut pas être réalisé. Si la délégation australienne n'approuve peut-être pas tout ce qui est dit dans le rapport, elle tient à rendre hommage au travail important accompli par les membres du Comité, ainsi qu'à la valeur du rapport. La délégation australienne estime que l'industrie de la construction de logements a bénéficié moins que les autres industries des récents progrès de la science et de la technique, et que le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement pourrait utilement s'occuper de la question.

29. La délégation australienne souligne l'importance spéciale que les progrès dans le domaine du logement et de l'assainissement du milieu présentent pour le progrès social et économique. Les efforts les plus étendus et les plus déterminés pour améliorer la situation sociale et économique seront en grande partie voués à l'échec si

l'on ne se préoccupe pas d'abord d'offrir des logements et un milieu d'habitat satisfaisants et salubres. Compte tenu de ces préoccupations, la délégation australienne a été frappée par certains des renseignements qui figurent aux paragraphes 16 à 19 du rapport du Comité. Il y a, d'une part, l'immensité des besoins de logements que l'on constate dans les trois principales régions sous-développées du monde et, d'autre part, cette réalité tragique : la situation du logement a continué d'empirer dans la plupart des pays en voie de développement et, dans un grand nombre d'entre eux, la construction de maisons d'habitation ne satisfait que 20 % des besoins minimaux. Parmi les nombreuses raisons de cette situation, il faut citer la forte expansion démographique de la plupart de ces pays, la croissance accélérée de la population des villes et la lenteur du développement économique et industriel. Un effort important est nécessaire de toute évidence à la fois à l'échelon national et à l'échelon international si l'on veut remédier à cette situation.

30. Pour ce qui est du projet de résolution I du Comité, sur lequel le Conseil doit se prononcer, la délégation australienne est d'accord pour estimer que, dans tous les pays, et particulièrement dans les pays en voie de développement où les besoins fondamentaux sont grands, l'Etat doit assumer un rôle de premier plan en matière de logement, de construction et de planification. Mais, d'autre part, il ne faut pas oublier que l'initiative privée peut jouer, elle aussi, un rôle important dans ces domaines. Sur ce point, la délégation australienne a noté la suggestion du Comité qui, au paragraphe 93 de son rapport, estime qu'une conférence internationale sur le développement des industries de la construction et des matériaux de construction, en fonction particulièrement de l'industrialisation, pourrait être organisée en 1966 ou 1967. Cette suggestion est à rapprocher de celle que M. Hill a faite lui-même au sujet du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. La délégation australienne espère qu'à cette conférence seront invités aussi des représentants des entreprises privées qui sont actives dans ce domaine.

31. Le projet de résolution II prie le Secrétaire général d'entreprendre une étude sur l'industrialisation de la construction et de procéder à un vaste échange international de données d'expérience dans ce domaine. La délégation australienne pense que cette étude et cet échange peuvent être précieux, particulièrement pour les pays en voie de développement, et c'est pourquoi elle votera pour ce texte.

32. La délégation australienne a étudié le projet de résolution III et les chapitres du rapport qui concernent ce texte. En particulier, elle a noté la proposition tendant à créer au Secrétariat de l'ONU un centre de l'habitation, de la construction et de la planification, qui remplacerait le Service de l'habitation, de la construction et de la planification. La délégation australienne n'a pas d'opinion arrêtée sur ce point et elle écoutera avec intérêt ce que les autres délégations auront à dire. Elle est disposée à suivre la majorité, mais elle note que les commissions économiques régionales ont joué un rôle important dans le domaine du logement et elle se demande s'il ne vaudrait pas mieux que les problèmes internationaux du logement

soient traités par ces commissions, la coordination nécessaire étant confiée au Secrétariat et au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification.

33. M. NADIM (Iran) dit qu'il est à peine nécessaire de souligner l'importance que la question de l'habitation et de la construction revêt tant pour les pays développés que pour les pays en voie de développement. Il est indiqué au paragraphe 16 du rapport que, pour que l'objectif minimal fixé pour la croissance économique au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement soit atteint, il faut que la construction annuelle de logements dans les pays en voie de développement soit proche de dix unités d'habitation par 1 000 habitants. Depuis dix ans, ce taux n'est pas atteint; la situation de l'habitation s'est au contraire détériorée dans la plupart des pays en voie de développement, et le taux de la construction n'y a été que de deux unités par 1 000 habitants.

34. Il est évident que c'est aux pays eux-mêmes qu'incombe la responsabilité principale des mesures à prendre pour remédier à la situation et qu'ils ne doivent pas compter uniquement sur l'aide financière internationale. L'Iran est conscient de ses responsabilités dans ce domaine et il a pris plusieurs mesures destinées à améliorer la situation du logement. Plus de 80% de la population iranienne vivent dans des logements insuffisants et insalubres et fort peu de chose a été fait jusqu'à une époque récente pour s'attaquer à ce problème. Des efforts sporadiques ont bien été tentés depuis quelques années, mais ils n'ont pas été couronnés de succès faute de plans précis. Toutefois, depuis l'introduction des grandes réformes sociales qui ont modifié complètement la structure du pays, le Gouvernement iranien a commencé à concentrer ses efforts sur ce problème. Il a créé un ministère de l'habitation et de la reconstruction et a ouvert des crédits importants pour les programmes de construction de logements destinés aux personnes à faible revenu. En outre, des crédits spéciaux ont été consentis aux établissements qui accordent des prêts à la construction ainsi qu'aux sociétés de construction de logements. D'autre part, le gouvernement a mis en œuvre un vaste programme de reconstruction de villages et de construction de maisons pour les paysans en ayant recours à l'aide mutuelle et aux méthodes d'initiative directe des intéressés. De nouvelles dispositions législatives ont été votées en vue d'enrayer la croissance excessive des villes. Tout en espérant obtenir des résultats positifs dans les prochaines années, le Gouvernement iranien ne prétend pas pouvoir résoudre le problème entièrement: pour y arriver, il serait nécessaire de construire 2 millions d'unités d'habitation en quelques années, ce qui est pratiquement impossible dans la situation économique actuelle et en l'absence des ressources financières et techniques indispensables. Les autres pays en voie de développement sont plus ou moins dans la même situation et il leur est difficile de résoudre leurs problèmes de logement sans aide extérieure. C'est là qu'apparaît l'importance des activités de l'ONU.

35. L'Organisation pourrait faire davantage et venir en aide aux pays en voie de développement de diverses façons. D'abord, il faut souligner le rôle important qui incombe à l'assistance technique des Nations Unies et

reviser la politique actuelle en matière de contributions financières internationales. Le secteur de l'habitation et de la construction ne reçoit pas la part de l'assistance internationale qui devrait normalement lui revenir et, même si les ressources disponibles étaient réparties équitablement, elles seraient insuffisantes pour apporter une contribution réelle à la solution du problème. C'est pourquoi il est indispensable, comme le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification l'a recommandé (voir E/3858, par. 57), de consacrer à ce secteur une part appropriée des ressources qui seront libérées à la suite du désarmement général.

36. D'autre part, la délégation iranienne, attache une importance particulière aux projets pilotes mentionnés dans le rapport et elle espère que l'Organisation fera plus largement appel aux ressources du Fonds spécial et du PEAT pour leur exécution.

37. Enfin, elle estime qu'il convient de renforcer les activités de l'Organisation dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification. Elle appuie fermement la proposition contenue dans le projet de résolution III concernant la réorganisation du Service de l'habitation, de la construction et de la planification du Département des affaires économiques et sociales; elle partage l'opinion du Comité selon laquelle la priorité devrait être accordée, dans le programme de travail du Secrétariat pour 1965, à la création d'un centre de l'habitation, de la construction et de la planification.

38. Le représentant de l'Iran désire appeler aussi l'attention des membres du Conseil sur deux questions importantes mentionnées dans le rapport. La première concerne le rôle des méthodes de protection sociale dans l'amélioration des conditions de logement. Il est indispensable d'aider les familles à s'adapter de façon satisfaisante à leur nouveau milieu. La bonne gestion des immeubles et le succès de l'éducation des occupants dépendent d'une planification judicieuse sur les plans matériel, social, économique et technique. La délégation iranienne espère que le Secrétaire général achèvera l'étude des aspects sociaux de l'habitation et du développement urbain et elle appuie la suggestion selon laquelle il y aurait lieu d'organiser des cycles d'étude sur cette question.

39. La deuxième question concerne le rôle des Nations Unies en cas de catastrophe. C'est une question d'une grande actualité étant donné le nombre considérable de catastrophes naturelles qui se sont produites depuis quelques années. Il est dit avec raison dans le rapport que certains des dommages causés auraient pu être évités si l'on avait appliqué des principes judicieux ainsi que de meilleures techniques dans la planification et la construction. Ni les Nations Unies ni aucune des institutions spécialisées ne sont actuellement en mesure de résoudre tous les problèmes qui peuvent naître d'une catastrophe naturelle. Les Nations Unies devraient jouer un rôle plus important dans l'organisation de l'assistance et fournir une aide plus efficace et plus rapide dans les diverses phases de la reconstruction qui suivent une catastrophe.

40. M. EGOROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification a pris plusieurs

décisions importantes en vue de hâter la solution du problème du logement. Le programme de travail du Comité pour 1964-1965 est particulièrement important du fait qu'il tend à mettre en évidence les problèmes économiques et sociaux qui contribuent à la grave pénurie de logements. Dans le programme de travail, trouvent place les problèmes techniques de l'habitation, l'organisation de divers cycles d'étude sur une base régionale et interrégionale et l'exécution de projets pilotes. Le Comité a élaboré et adopté des recommandations intéressantes concernant l'industrialisation de la construction et de la fabrication des matériaux de construction ainsi que la création et le développement d'industries nationales de la construction dans les pays en voie de développement. La délégation soviétique constate avec satisfaction que le rapport reconnaît la nécessité d'appliquer au domaine de l'habitation les progrès de la science et de la technique, mais elle ne peut approuver l'affirmation figurant au paragraphe 18 selon laquelle la raison principale de l'aggravation de la situation du logement dans la plupart des pays en voie de développement, au cours des dix dernières années, est le taux élevé et soutenu d'accroissement de la population. Les autres raisons indiquées aux paragraphes 19 et 20 sont plus acceptables. Toutefois, les principales raisons de cette aggravation sont la lenteur du développement économique des pays qui étaient ou qui sont encore sous administration coloniale, la propriété privée des terrains qui provoque la spéculation, la position dominante des sociétés étrangères dans la vie économique de ces pays, l'ignorance des ressources nationales, le manque de planification, l'absence d'une industrie du bâtiment efficace et la pénurie de ressources financières.

41. On sait très bien que la situation du logement est loin d'être satisfaisante également dans de nombreux pays développés occidentaux. Il est évident que les pays doivent mobiliser leurs efforts et leurs ressources et qu'une solution satisfaisante des problèmes du logement ne peut pas être obtenue sans des réformes sociales fondamentales destinées à accélérer le développement économique et social.

42. La délégation soviétique attache une grande importance au projet de résolution I, non seulement parce que la mise en œuvre de ses dispositions contribuerait à la solution du problème du logement dans les pays en voie de développement, mais aussi parce que les mesures qui y sont proposées sont les plus efficaces pour résoudre le problème. Le représentant de l'Union soviétique espère que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

43. Le projet de résolution II est important aussi. Quant au projet de résolution III, il contient des propositions intéressantes et utiles, mais la délégation soviétique, tout en reconnaissant qu'il est souhaitable d'assurer la plus large coordination possible des activités des Nations Unies dans ce domaine, ne peut approuver la proposition figurant au paragraphe 2 du dispositif, car à son avis la création du centre envisagé aurait pour seul effet, dans les conditions actuelles, d'entraîner des dépenses administratives supplémentaires sans permettre aucunement de résoudre le problème du logement. Les commissions

économiques régionales et le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, ainsi que d'autres organisations, coordonnent efficacement leurs efforts dans le domaine du logement; la délégation soviétique ne voit pas l'utilité de créer un organisme administratif différent au Siège de l'Organisation. Elle ne pourra donc donner son appui au projet de résolution III que si le paragraphe 2 du dispositif est supprimé. Le Gouvernement de l'Union soviétique continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser les activités fécondes des Nations Unies dans le domaine du logement et il reconnaît l'importance de cette tâche. C'est pourquoi il ne peut appuyer une proposition qui tend à détourner vers le secteur administratif des ressources destinées au secteur opérationnel.

44. L'URSS a acquis dans le domaine de la construction d'habitations en grand une expérience considérable qui pourrait être fort utile aux pays en voie de développement. Au total, 2,5 millions d'unités d'habitation ont été construites en 1963, ce qui représente un chiffre double de celui de 1953. Le total des investissements dans les installations communautaires s'élève actuellement à plus de 130 milliards de roubles. Un vaste programme de construction d'écoles et d'hôpitaux sera exécuté en 1964. La pénurie de logements aura disparu en 1970 dans l'Union soviétique. Les grands progrès réalisés sont dus à l'organisation de la planification par l'Etat, à la création d'une base technique pour l'industrie du bâtiment et à la formation d'un personnel qualifié en nombre suffisant. Le Gouvernement de l'URSS est disposé à aider d'autres pays à résoudre leurs problèmes de logement. Il est prêt à organiser des voyages d'étude à l'intention des ingénieurs et des entrepreneurs de construction d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient afin qu'ils puissent s'initier sur place aux méthodes employées. L'exemple de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes a montré que, lorsque le gouvernement et le peuple accomplissent tous les efforts possibles pour répondre aux besoins de la population laborieuse, de grands progrès peuvent être accomplis dans la solution du problème du logement.

M. Chanderli (Algérie), second vice-président, prend la présidence.

45. M. PURUSHOTTAM (Inde) félicite le Comité de son rapport complet et détaillé. Outre qu'il insiste sur la nécessité de construire autant de logements que possible dans le laps de temps le plus court possible, le Comité a concentré son attention sur les problèmes qui se posent aux pays sous-développés et il a fait certaines recommandations importantes.

46. M. Purushottam appuie la proposition figurant dans le projet de résolution III au sujet de la réorganisation du Service de l'habitation, de la construction et de la planification et de la création d'un centre de l'habitation, de la construction et de la planification dans le cadre du Département des affaires économiques et sociales. Lui aussi, il considère cette mesure comme un premier pas sur la voie de la mise sur pied d'un organisme intégré et complet des Nations Unies dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification.

47. Il est regrettable que le rapport ait laissé quelque peu de côté les problèmes que posent les méthodes de formation du personnel et de la recherche. Des centres nationaux de recherche, de formation et d'information devraient être créés avec l'assistance financière des Nations Unies partout où il est nécessaire.

48. Le Comité a examiné une proposition tendant à créer un centre international de documentation sur l'habitation, la construction et la planification. Le Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation accomplit déjà une œuvre précieuse dans ce domaine; ce fait doit être pris en considération afin d'éviter des doubles emplois. M. Purushottam attire l'attention sur les paragraphes 92 et 93 du rapport et fait valoir que, si le Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation devait tenir un congrès en 1965, il ne serait pas sage que les Nations Unies organisent une conférence en 1966 ou 1967. Il devrait y avoir un intervalle d'au moins trois ans entre le congrès et la conférence.

49. Si la proposition tendant à créer un centre international était approuvée, le représentant de l'Inde ferait observer qu'il existe déjà des facilités suffisantes en Inde à cette fin. L'Inde possède dans l'Ecole de planification et d'architecture de Delhi un institut de recherche, un centre important de documentation et le noyau d'un centre de planification.

50. La délégation indienne ne croit pas que les gouvernements des pays en voie de développement pourraient obtenir sur le plan interne des ressources supplémentaires pour l'habitation et l'aménagement du milieu. Il est clair que l'afflux actuel de capitaux vers les pays en voie de développement dans le secteur de l'habitation est insuffisant et le restera probablement dans le proche avenir. Il est véritablement étrange que le secteur de l'habitation qui, dans de nombreux pays, représente 20% de l'investissement brut, n'ait pas reçu la part d'assistance internationale qui devrait lui revenir. Le programme de travail du Comité ne pourra être rempli que si les activités des Nations Unies dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification reçoivent une part appropriée des fonds des Nations Unies. Il incombe aux Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour assurer un afflux accru de fonds internationaux dans le domaine du logement et de l'aménagement urbain. M. Purushottam espère qu'une partie des fonds libérés par le désarmement sera employée dans le domaine de l'habitation.

51. La délégation indienne approuve d'une façon générale la définition et les objectifs des projets pilotes indiqués dans le rapport ainsi que les critères de base établis. Elle insiste également sur la nécessité de prévoir la mise en œuvre de projets pilotes dans les pays en voie de développement. C'est ce qu'on fait déjà en Inde, où un crédit de 2 millions de dollars pour des projets pilotes d'habitations urbaines et rurales a été inscrit au troisième plan quinquennal. Il existe un plan très important d'habitations coopératives pour les personnes à faible revenu; ce plan bénéficie de l'assistance du gouvernement. Malheureusement, toutefois, tous les efforts de l'Inde, comme ceux d'autres pays sous-développés, n'ont pas

réussi, en raison du manque de fonds, à faire face aux besoins croissants. Le représentant de l'Inde désire également marquer l'importance d'une participation plus active et mieux coordonnée des commissions économiques régionales dans l'organisation au niveau national du travail relatif à l'habitation. A son avis, les centres régionaux d'habitation devraient être renforcés.

52. M. ILIC (Yougoslavie) rappelle qu'à la trente-sixième session du Conseil, la délégation yougoslave a signalé les difficultés que le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification a dû surmonter au début de ses travaux et le caractère complexe et hétérogène de son champ d'action, et qu'elle a fait observer que tout progrès dans ce domaine doit aller de pair avec le progrès général, économique et social.

53. Après avoir étudié le rapport sur la deuxième session du Comité, la délégation yougoslave désire lui rendre hommage pour l'œuvre qu'il a accomplie et pour la détermination avec laquelle il s'est attelé à la tâche. M. Ilic partage l'opinion selon laquelle les premiers résultats obtenus ont eu un effet réel et selon laquelle l'habitation et l'urbanisme doivent être traités comme des secteurs clés.

54. La détérioration de la situation du logement depuis dix ans, surtout dans les pays en voie de développement, détérioration que le paragraphe 18 du rapport du Comité attribue au taux élevé et soutenu d'accroissement de la population, est également due dans une grande mesure à la lenteur du taux de croissance économique de ces pays, à leur manque de ressources suffisantes et à d'autres facteurs analogues. La mobilisation de tous les efforts et de toutes les ressources de ces pays constitue un facteur important pour la solution des problèmes du logement.

55. La délégation yougoslave appuie les suggestions concernant les méthodes et politiques énumérées au paragraphe 22 du rapport et elle votera en faveur du projet de résolution I. M. Ilic insiste une fois de plus sur la gravité du problème financier. A la trente-sixième session, la délégation yougoslave a appuyé les vues du Comité sur la nécessité d'utiliser, pour stimuler les ressources des pays individuels, les fonds internationaux limités dont on dispose, en donnant la priorité à des questions telles que la formation technique, les projets pilotes, les prêts à l'habitation et la création d'industries nationales de matériaux de construction. Elle estime donc qu'il convient d'étudier sérieusement toutes les possibilités de promouvoir un afflux plus considérable de ressources dans ce secteur, tant au niveau national qu'au niveau international.

56. La délégation yougoslave continue d'appuyer l'exécution de projets pilotes; elle réitère toutefois qu'ils ne doivent pas être une fin en soi, mais doivent inciter les gouvernements à poursuivre, après la fin de l'assistance des Nations Unies, les activités ainsi amorcées.

57. Le rejet par le Comité du projet de résolution commun sur la création d'une institution spécialisée dans le domaine de l'habitat humain (E/C.6/L.32) n'a pas correspondu à l'appui unanime donné par le Comité à la nécessité de renforcer le programme des activités des Nations Unies dans ce domaine.

58. La délégation yougoslave estime que les mesures proposées dans le projet de résolution III sont acceptables en tant que premier pas sur la voie du développement de ces activités et elle votera en faveur du projet de résolution qui représente une contribution à cet effet.

59. Elle appuie également les mesures indiquées dans le rapport du Secrétaire général.

60. M. MAZHAR (République arabe unie) dit que la République arabe unie agit déjà selon les directives recommandées au paragraphe 22 du rapport. Son Gouvernement assume un rôle dominant dans la solution du problème de l'habitation et son plan national de développement prévoit les activités et ressources nécessaires. De 1952 à 1960, des dizaines de milliers de logements ont été vendus à des prix très bas, par paiements échelonnés, à des familles à faible revenu. Cette action est étendue aux villages : des unités d'habitation à services combinés ont été créées, des réformes agraires ont été mises à exécution et les villages détruits par des catastrophes ont été rebâties. Dans le présent plan quinquennal (1960-1965), le gouvernement a prévu 175 millions de livres pour la construction de nouveaux logements, surtout pour faire face aux besoins que l'entreprise privée ne peut pas satisfaire. Un ministère de l'habitation a été créé et des organes régionaux constitués pour mettre ses plans à exécution. Un centre de recherche du bâtiment qui s'occupe principalement des matériaux de construction, des plans et des nouvelles techniques de construction a été créé. Les programmes de formation d'architectes et d'ingénieurs ont fait assez de progrès pour que beaucoup d'autres pays recherchent les services de leurs diplômés. Des programmes coopératifs d'accès à la propriété foncière et d'utilisation des terrains apportent une contribution très importante à la construction de milliers de nouvelles maisons et de nouveaux blocs d'appartements. Le Gouvernement de la République arabe unie espère que l'adoption du rapport du Comité, avec sa recommandation d'assistance à apporter aux pays en voie de développement, l'aidera dans ses progrès rapides en matière d'habitation, de construction et de planification.

61. Dans son rapport (voir E/3918, par. 9), le Secrétaire général déclare qu'il est disposé à se prononcer pour la création d'un centre de l'habitation, de la construction et de la planification au sein du Département des affaires économiques et sociales, comme il est recommandé dans le projet de résolution III. La proposition est liée à la création proposée d'un poste de commissaire au développement social et à l'habitation. Bien que cette proposition diffère de ce que le Comité envisageait dans ses délibérations, car elle lie l'habitation au développement social, elle s'apparente aux objectifs fondamentaux du Comité et elle représente une solution plus heureuse pour des raisons tant administratives que de principe. L'habitation est une question sociale et fait partie intégrante du développement social.

62. M. COMBAL (France) dit que les problèmes de l'habitation, de la construction et de la planification sont étroitement associés à ceux du développement économique

et de l'exode rural. Ces problèmes se posent dans les pays les plus industrialisés et leurs conséquences humaines et sociales sont toujours extrêmement graves.

63. Le rapport du Comité confirme la sagesse dont on a fait preuve en créant cet organe, même s'il a parfois tendance, au cours de ses délibérations, à outrepasser son mandat. La délégation française est satisfaite de l'assistance que ce rapport fournit au Conseil en l'aidant à définir avec plus de précision les types d'activités que les Nations Unies devraient entreprendre dans ce domaine et à prendre conscience des mesures de coordination et d'organisation qu'elles rendent nécessaires.

64. L'immensité et l'universalité des besoins en matière d'habitation et de planification excluent manifestement toute forme d'action directe. Tout ce que les Nations Unies peuvent faire, c'est effectuer des études et fournir une assistance technique au sens le plus strict du terme. Les discussions au Comité montrent que le but principal doit être le transfert de techniques, la mise au point de mesures prioritaires par des projets pilotes et l'encouragement de l'industrialisation du secteur du bâtiment. Une expérience vaste et variée s'accumule dans le monde entier et elle n'est pas toujours connue en dehors des pays intéressés; il est grand besoin de rassembler ces connaissances et de diffuser aussi largement que possible les solutions et les techniques qui ont été inventées. Le Comité a mentionné une définition de la planification qui met bien en valeur les liens étroits entre la planification économique et sociale et la planification physique, cette dernière devant chercher à mettre les ressources matérielles et humaines au service des objectifs choisis par la première. Il est donc essentiel que tous les responsables des plans de développement aient une solide connaissance des principes de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et que les architectes et les urbanistes soient parfaitement au courant des règles et méthodes de la planification économique et sociale. Pour toutes ces raisons, la délégation française approuve l'idée de la création d'un centre international de documentation.

65. L'exécution de projets pilotes peut donner des résultats intéressants, d'autant plus que le Comité a proposé d'y affecter des groupes d'experts et que ce programme vise à l'aménagement du milieu et à la construction de maisons par les moyens les plus économiques, si possible par le travail des intéressés eux-mêmes. L'industrialisation de la construction est certainement une des clés de la solution du problème quantitatif du logement. Elle est liée à la normalisation internationale d'unités préfabriquées et à la diffusion la plus large possible de techniques éprouvées.

66. Ces diverses formes d'activité posent des problèmes financiers; mais, puisqu'il ne s'agit que d'une assistance strictement technique, leurs incidences financières seront limitées et on pourra les mener à bien dans la limite des ressources existantes. Le Comité a signalé avec juste raison aux administrateurs du Fonds spécial et du PEAT qu'il fallait accorder une attention spéciale aux questions qui relèvent de sa compétence.

67. Etant donné les incidences complexes des problèmes en cause, on a été bien avisé de décider que les rapports

du Comité seront examinés non seulement par la Commission des questions sociales, mais aussi par le Comité du développement industriel. Le lien entre l'industrialisation et la construction est manifeste puisque la construction et l'aménagement du milieu dépendent étroitement du progrès économique et représentent aussi une branche d'activité dans laquelle les investissements sont affectés d'un coefficient de multiplication très élevé. Les commissions économiques régionales examinent également le rapport du Comité; la CEE, en particulier, a créé depuis longtemps son propre Comité de l'habitat. Ces exemples devraient être suivis et les résultats des travaux du Comité devraient être portés à la connaissance de tous les organes qui s'occupent de développement économique ou d'assistance technique. Le domaine d'activité du Comité est un excellent exemple de l'interdépendance étroite du développement économique et du développement social.

68. La délégation française appuie la proposition de création d'un centre de l'habitation, de la construction et de la planification dans le cadre du Département des affaires économiques et sociales. Elle est opposée à la création d'une nouvelle institution spécialisée, car cela ne ferait qu'entraîner des dépenses inutiles et ne contribuerait pas à la solution des problèmes qui se posent dans ce domaine. Elle ne comprend guère la proposition indiquée dans le rapport du Secrétaire général, relative à la création d'un poste de commissaire au développement social et à l'habitation; cette mesure ne ferait que renforcer la tendance regrettable à établir une distinction tranchée entre les problèmes économiques et les problèmes sociaux et limiterait sans raison l'examen des questions d'habitation à leurs aspects sociaux.

69. La délégation française est persuadée qu'une fois résolus les problèmes administratifs en suspens, le Comité pourra aider utilement le Conseil dans ce domaine.

70. M. MAROUF (Algérie) dit que les problèmes du logement et du chômage sont parmi les plus aigus auxquels les pays en voie de développement ont à faire face. En raison du fort accroissement démographique dans ces pays, la situation ne pourra que s'aggraver à moins qu'on ne fasse un effort considérable de financement, d'assistance technique et d'organisation. On peut mesurer toute l'étendue du problème lorsqu'on sait qu'en Afrique, il y a dix à vingt occupants par maison. Une étude récente a montré qu'en Algérie le nombre des logements occupés par plus de quatre personnes (le chiffre idéal) dépasse 1 050 000, dont les deux tiers dans les régions rurales. D'autre part, il faut s'attendre à voir la population algérienne doubler ou presque dans les prochaines années. Faire face à ces besoins énormes est une tâche qui dépasse largement les moyens financiers et techniques des pays sous-développés. Seul un programme d'action concertée de la part de l'ensemble des organisations des Nations Unies, étayé par les efforts des pays directement intéressés, pourra réduire le déficit. Il faudra trouver de

nouvelles sources de capitaux qui soient en proportion de ces besoins. Les divers organes des Nations Unies devraient accorder une attention accrue à ce problème, et une partie des ressources libérées par le désarmement devrait être consacrée au financement des programmes de construction des pays en voie de développement. Une telle manifestation de solidarité internationale, en contribuant à l'expansion de l'industrie des matériaux de construction, aurait des répercussions favorables non seulement sur le secteur de l'habitation, mais aussi sur le développement économique de ces pays.

71. Un simple apport financier ne servira cependant à rien si on ne crée pas les conditions techniques propres à l'exécution des programmes. On sait très bien que la pénurie de techniciens constitue un grave obstacle à l'expansion économique des pays en voie de développement. Des programmes de cette ampleur exigeront une coopération plus étroite que jamais entre les divers organes intéressés.

72. La délégation algérienne indiquera au Comité social quelle position elle prendra sur les divers projets de résolutions.

73. M. ZEVALLOS (Equateur) déclare que sa délégation votera pour les projets de résolutions figurant dans le rapport.

74. Comme tous les pays en voie de développement, l'Equateur connaît un problème du logement auquel il accorde toute son attention. Grâce à l'appui du Gouvernement équatorien, à l'aide des Caisses de prévoyance et à l'assistance financière de la Banque interaméricaine de développement, il a été possible de créer, il y a environ deux ans, la Banque équatorienne pour l'habitation. Cette Banque a pu faire en temps opportun des avances à diverses associations mutualistes et coopératives de logement, qui ont pu, à leur tour, aider leurs membres; de cette façon, l'épargne privée a contribué à la solution du problème du logement. Etant de création très récente, il lui reste encore beaucoup à faire avant de pouvoir se lancer dans un programme national de construction de logements à bon marché destinés spécialement aux groupes à revenu faible. Cette Banque ne participe pas seulement aux programmes de construction, mais elle fournit aussi des capitaux à l'industrie des matériaux de construction. Il ne suffit pas cependant d'accorder des crédits pour la construction et le développement de l'industrie des matériaux de construction, mais il faut aussi entreprendre des études approfondies sur les techniques de construction applicables aux logements à bon marché. C'est la raison pour laquelle la délégation équatorienne s'intéresse au programme de projets pilotes qui, espère-t-elle, permettra de faire de nombreuses études et de rassembler et de diffuser une expérience précieuse dans l'intérêt de tous les pays en voie de développement.

La séance est levée à 18 heures.